

PEUT-ON DÉTERMINER SI UNE “LIGNE ROUGE” A ÉTÉ FRANCHIE DANS UNE POLÉMIQUE ?

L'exemple du débat médiatique autour du conflit au Kosovo (1999)

Philippe Breton¹

Y a-t-il une “ligne rouge” que la polémique ne devrait pas franchir dans les médias ? Comment la déterminer techniquement ? Et qui devrait dire que cette ligne rouge ne devrait pas être traversée ? L’objet de cet article est d’examiner si la distinction entre “argumentation” et “manipulation”, notamment à partir du critère aristotélicien du “plaider hors de la cause”, ne permet pas d’apporter quelques éléments de réponses à ces questions. On prendra ici appui, pour développer l’analyse, sur des exemples extraits du débat qui s’est déroulé dans les médias français pendant la crise, puis la guerre au Kosovo, en 1999.

Le champ clos d’une polémique

A cette occasion, plusieurs intellectuels français se sont opposés violemment. Ils ont pris comme champ clos de cette opposition les

¹ Chercheur au CNRS.

pages “opinions” de plusieurs journaux, en particulier *Le Monde* (où ces pages s'appellent “Horizons débat”). On fera ici l'hypothèse qu'une ligne rouge a été franchie à plusieurs occasions dans ce débat. L'une des hypothèses qui nous servira de toile de fond est ici qu'aucun journaliste n'aurait de son propre chef franchit une telle ligne rouge dans son journal (très peu l'ont fait) et qu'aucun universitaire ne l'aurait fait dans les cénacles intellectuels habituels (colloques, congrès, séminaires). Dans les deux contextes, personne n'aurait accepté que la polémique dépasse une certaine mesure.

La page “opinion” des journaux a donc représenté à cette occasion une sorte de *zone franche*, où la rédaction qui reçoit et sélectionne les “points de vue” qui lui sont soumis, laisse passer sous ce couvert des procédés polémiques inacceptables intra-muros, et où ceux qui proposent ces points de vue savent qu'en dehors de cet espace, ils seraient peu recevables. Nous avons donc ici une sorte de collusion, les uns disant que les articles sont publiés “sous la responsabilité de leurs auteurs”, les autres jouant de la légitimité conférée par l'acceptation par le média de leur prose. Chacun en tirant bien sûr un bénéfice propre. Nous voilà donc dans une zone spéciale où tout est possible, en tout cas le franchissement de quelques “lignes rouges”.

Voici quelques exemples de propos que l'on a pu lire à cette occasion. Nous les présentons sans commentaire. Ils nous serviront pour la suite de notre propos.

Jean-Louis Margolin s'en prend ainsi de façon très violemment polémique à Alain Badiou, Denis Duclos, Régis Debray, Pierre Bourdieu, et Jean Clair, puis à Noam Chomsky, qu'il accuse de se “laver les mains” face aux crimes commis par les autorités serbes :

pour ceux là (une large part des intellectuels français) il ne devrait à l'avenir être plus concevable qu'ils déplorent l'abandon des juifs à la Shoah, ou celui des algériens aux crimes de l'armée française : bien mieux informés que leurs prédécesseurs de 1942 ou de 1956, ils se seront comme eux lavés les mains (Alain Badiou, Denis Duclos) ou auront renvoyé dos à dos du haut de leurs “ce n'est pas si simple” massacrés et massacreurs (Régis Debray, Pierre Bourdieu, Jean Clair)... ceux qui dénoncent l'OTAN aujourd'hui auraient assurément, en 1941, pour le moins refusé de choisir entre Roosevelt et Hitler, entre de Gaulle ou Pétain. Certains le savent : de nombreux mouvements d'extrême gauche ont toujours

défendu rétrospectivement cette position impeccablement anti-impérialiste –peut-être est ce un "détail"¹.

Un Noam Chomsky (régulièrement publié dans *Le Monde diplomatique*) en est venu, en bon logicien, à douter de la réalité des chambres à gaz nazies... puisque le gouvernement américain les dénonce"².

Dans plusieurs articles séparés, Alain Joxe, Yézékiel Ben-Ari et Bernard-Henri Lévy s'en prennent à Régis Debray :

Il a quand même su entraîner de bons esprits dans sa campagne révisionniste... Debray a choisi son camp, celui de Milosevic... faute d'avoir choisi la démocratie contre le fascisme... le ralliement de Debray aux thèses révisionnistes va très loin et dans le détail"³.

Régis Debray n'a pas besoin d'attendre une quarantaine d'années pour nier le génocide⁴.

Debray n'est pas Drieu. Ni Belgrade, Berlin. Mais enfin... d'une certaine façon, nous y sommes. Ce que nous vivions dans les livres, il nous est apparemment donné de le vivre dans la vie... suicide, en direct, d'un intellectuel. Dommage. Adieu Régis⁵.

Jean Clair, quant à lui, s'en prend à Jamie Shea :

pourquoi cette nausée, soudain, à entendre la voie douce et enjouée de Jamie Shea, ce bébé cadum de la communication new tech ? Les mots qu'il utilise, des frappes aux dommages collatéraux, son ton d'hypnotiseur, relèvent de ce langage de l'euphémisme qu'utilisait la langue du IIIème Reich pour dissimuler, sous l'apparente neutralité de termes techniques, des réalités abominables⁶.

¹ J.-L. MARGOLIN [historien], "Horreur économique ou horreur politique ?", *Le Monde*, "Horizons-débats", 29 mai 1999.

² *Ibid.*

³ A. JOXE, "Contre le crétinisme international", *Le Monde*, "Horizons-débats", 14 mai 1999.

⁴ Y. BEN-ARI, "Debray, bon élève de Mitterrand", *Le Monde*, "Horizons-débats", 22 mai 1999.

⁵ B.-H. LÉVY, "Adieu Régis Debray", *Le Monde*, "Horizons-débats", 14 mai 1999.

⁶ J. CLAIR [directeur du musée Picasso], "De Guernica à Belgrade", *Le Monde*, "Horizons-débats", 21 mai 1999.

Un génocide ?

La plupart de ces exemples, on le voit, tournent autour de l'existence, ou non, d'un "génocide" que seraient en train de commettre les autorités serbes contre la population albanaise du Kosovo. Toute la panoplie des arguments y passe :

+ Argument d'autorité sous la forme d'un *ad hominem* –si Noam Chomsky nie la réalité des chambres à gaz (ce qui est une allégation) alors il n'est pas qualifié pour nier la réalité du génocide au Kosovo.

+ Argument d'analogie –ceux qui nient le génocide aujourd'hui sont ceux qui auraient nié d'autres génocides, en particulier celui commis par les nazis.

+ Argument de cadrage, par association notamment ("Debray n'est pas Drieu", allusion au "détail", devenu lieu commun-symbole du négationnisme).

Mais ces arguments méritent-ils ce nom ? Ne s'agit-il pas d'énoncés visant à convaincre un auditoire de la justesse de la thèse défendue (il s'agit bien d'un génocide) en s'appuyant non sur une "bonne raison" mais sur une figure manipulatrice ? Le procédé central qui transforme l'argument en énoncé manipulateur est ici, comme nous allons le voir, l'amalgame.

Rappelons qu'à l'époque, compte tenu, d'une part, du peu d'informations disponibles et, d'autre part, du climat de propagande et de désinformation qui caractérise l'information en temps de guerre, de nombreux observateurs ont fait l'hypothèse de l'existence d'un "génocide" en cours. Mais il ne s'agissait à l'époque que d'une hypothèse. Le procureur du TPI, (Tribunal pénal international), Louise Arbour, ne la retient pas, tout en inculpant pour cette affaire, le jeudi 27 mai 1999, Milosevic et plusieurs autres dirigeants serbes, de "crimes contre l'humanité" et de "crimes de guerre". L'enjeu de la polémique analysée ici tourne donc bien, et précisément, autour de l'existence ou non d'un "génocide", comme qualification ultime (juridiquement différente à celle de "crime contre l'humanité").

Comme nous l'avons analysé dans une autre publication¹, les articles de journalistes sur le même sujet, restent, notamment dans *Le Monde* mais également dans la plupart des quotidiens, d'une extrême prudence sur ce sujet, tant dans le traitement de l'information, que dans le choix des propos des personnes interviewées. Quand la qualification de génocide est utilisée, cela se fait toujours en utilisant clairement le conditionnel, ainsi que tous les procédés langagiers qui garantissent le statut d'hypothèse à l'énoncé. Nous avons montré que l'on reste toujours dans le registre de l'informatif et de l'argumentatif, sans que soit franchie une quelconque ligne rouge ou même que le propos devienne à aucun moment polémique.

A peine l'éditorialiste du *Monde* du 8 avril 1999, en l'occurrence Jean-Marie Colombani, s'autorise-t-il à dire :

Enfin, qui ne voit que Milosevic exprime avant l'heure, ce *mélange rouge-brun* (souligné par nous), cette fusion du ressentiment communiste et de l'exaltation sous-nationale qui pourrait bien un jour, si toutes les digues rompent, emporter la Russie, provoquer une catastrophe de dimension planétaire.

Par contre, le journal choisit délibérément de laisser dans ses colonnes s'exprimer des opinions polémiques, dont certaines franchissent, à nos yeux, une ligne rouge que la rédaction ne se serait jamais autorisée pour elle-même à ce degré.

Amalgame et liberté de réception

Ainsi l'analogie avec le génocide commis par les nazis s'installe, grâce à cette polémique, dans le paysage médiatique. S'agit-il d'un amalgame, c'est-à-dire d'une analogie ou d'une association manipulative ? Nous apporterons ici une réponse positive à cette question car l'usage d'un tel amalgame prive une partie de l'auditoire de sa "liberté de réception", au moins pour deux raisons.

La première est que l'analogie tranche ici avec l'incertitude sur les faits que nous avons mentionné plus haut. L'analogie devient amalgame car elle prétend transformer l'analogie en comparaison (les

¹ Ph. BRETON, "Analyse de l'amalgame entre le génocide commis par les nazis et les crimes des troupes serbes pendant la guerre au Kosovo", in M. MATHIEN (dir.), *L'information dans les conflits armés*, Paris, L'Harmattan, 2001.

deux génocides seraient “identiques”) fondée sur des faits, sans jamais s’expliquer sur ces faits (ce qu’elle ne peut pas faire). L’analogie suggère à l’auditoire que des faits sont établis. La figure du “révisionniste” tend également à être crédible car on n’imagine pas que des gens sérieux puissent en accuser d’autres sur ce registre sans être sûrs de ce qu’ils disent, compte tenu de la gravité du qualificatif.

La deuxième raison est que le génocide commis par les nazis dispose dans l’imaginaire des opinions publiques occidentales d’une charge affective immense. Sa seule évocation suscite le plus souvent, à juste titre, une émotion forte. Toute analogie avec cette situation est prise dans une modalité de réception qui tend à mobiliser d’abord l’émotion (grâce au transfert que propose la figure). La réaction affective éloigne celui qui la ressent des conditions intellectuelles propices à la réception rationnelle d’arguments. Et, surtout, elle tend à emprisonner l’auditoire dans les rets de ses émotions, ne lui laissant, le plus souvent, pas le choix d’exercer sa liberté d’acceptation, ou non, des opinions qu’on lui propose. Le recours aux passions nuit à la liberté de réception, réalité au moins aussi importante que la liberté d’expression.

Une telle analogie cristallise l’angoisse devant l’incertitude et la diminue en lui substituant une autre angoisse, plus “familiale”. Elle a aussi un effet simplificateur qui réduit en apparence la complexité du débat, liée à la nouveauté de l’événement et sa singularité. Elle propose de remplacer l’analyse difficile d’une situation historique et sociologique particulière par la mise en scène de la figure du Mal.

En bref, la nature des énoncés qui proposent un amalgame avec le génocide commis par les nazis, fige le débat et limite la liberté de réception d’une partie de l’auditoire. Il s’agit donc bien d’un amalgame, c’est-à-dire d’une figure manipulatrice. Il a d’autant plus de chance de toucher la partie de l’auditoire qui avait renoncé au conditionnel dès le stade des hypothèses sur les faits.

Cette analogie, et notamment, son retour sur des auteurs que l’on a “sous la main”, donne une figure concrète à l’ennemi. Les nombreux massacres de civils et la crainte que ceux-ci ne se fédèrent en un réel génocide, suscitent beaucoup d’émotion dans l’opinion publique française. Mais de nombreuses personnes ne peuvent rien faire concrètement et sont condamnées à n’être que des spectateurs. En fait, la guerre vue à la télévision, dans les journaux et à la radio implique une situation où personne, à part les militaires et les humanitaires, ne verra jamais un soldat serbe autrement que *représenté*. Une

certaine frustration s’installe devant cet ennemi en image”, inaccessible physiquement.

La polémique qui met en scène violemment, en utilisant des procédés comme l’amalgame, des intellectuels qui “nient le génocide” et sont donc “alliés objectifs” des tueurs, permet à une partie de l’opinion d’avoir en face de lui, à *sa portée* en quelque sorte, un substitut des auteurs du génocide : le “révisionniste” français, bien pire encore que l’“assassin serbe”, car lui n’obéit à aucun ordre et n’est soumis à aucune pression.

Ce que nous venons de décrire n’est rien d’autre au fond que le mécanisme du désir de vengeance que d’une part on fait lever, en utilisant tous les ressorts de l’émotion au détriment de l’argumentation, et à qui d’autre part on offre des victimes expiatoires que l’on a à portée de main. C’est donc une double ligne rouge qui est franchie par cette dérive de l’argumentation polémique.

Le procédé manipulateur vide l’acte argumentatif de la portée pacificatrice qui le fonde¹ et amplifie la violence d’une situation qui est déjà pourtant paroxystique. Comme si l’horreur réelle et accessible au regard n’était pas suffisante, on formule l’hypothèse (certes à l’époque plausible) d’un génocide et on surajoute un amalgame avec le génocide nazi.

L’amalgame avec le nazisme comme nouvelle ressource polémique

On remarquera que le recours à des amalgames ou des procédés manipulateurs mettant en scène le nazisme sous toute ses formes, connaît depuis un certain essor. La liste est longue de ses emplois multiples dans toutes les zones du débat public². On citera ici, à titre d’exemple parmi d’autres, quelques extraits d’une violente polémique qui opposa au printemps 2000, Philippe Mérieux et Alain Finkielkraut, dans une discussion sur le rôle *actuel* de la pédagogie dans l’enseignement et la transmission du savoir.

¹ Voir à ce sujet notre dernier ouvrage *Éloge de la parole*, Paris, La Découverte, 2003.

² Nous en proposons quelques exemples au sein de notre Catalogue d’exemples argumentatifs (CATEXA) qui recense par ailleurs plus de 300 exemples classés d’arguments (CATEXA, réalisé dans le cadre du CNRS, est disponible sur simple demande à l’adresse suivante “phbreton@club-internet.fr”).

Alain Finkielkraut vient de publier un ouvrage... il y dénonce l'attitude des "amis inquiétants" de la mémoire d'Auschwitz. J'y suis le seul "pédagogue" cité et violemment pris à partie. Ce chapitre se conclut par le paragraphe suivant : "le noble souci de guérir la culture de ses compromissions ou de ses inclinaisons barbares conduit ainsi à placer l'universel sous la juridiction exclusive de la rationalité instrumentale, celle-là même qui a été mobilisée pour les usines de la mort et qui a conféré aux crimes administratifs du XXe siècle leur atypique banalité et leur monstruosité sans pareille". En d'autres termes : Philippe Mérieu, la main sur le cœur, prépare de nouveaux Auschwitz. Rien de moins¹.

Tout en dénonçant l'amalgame, l'auteur termine l'article par ce qui ressemble curieusement à un autre amalgame :

C'est pourquoi, Monsieur Finkielkraut, je suis convaincu que vous comprendrez aussi cette question, qui sera, à jamais, ma dernière interlocution à votre égard : "de quelle couleur sera l'étoile dont on affublera demain, si les clercs que vous représentez venaient, par malheur, à nous gouverner, les pédagogues comme moi ?"².

Un critère technique pour déterminer la "ligne rouge"

Comment évaluer le caractère manipulateur d'un énoncé et ainsi déterminer, au sein d'un débat, fût-il polémique, ce qui serait le franchissement d'une "ligne rouge" ? Il est bien évident qu'on ne peut pas s'appuyer sur la nature de la cause défendue pour déterminer la nature du procédé utilisé. Dans ce cas, une "bonne cause" s'argumenterait, une "mauvaise cause" ne pourrait avoir recours qu'à des procédés manipulateurs. Ce serait évidemment trop simple ! Il faut distinguer entre une éthique des fins et une éthique des moyens. Pas question donc de se poser la question de savoir ce qu'est une "bonne cause".

Dans l'exemple que nous avons cité, celui du débat sur le conflit au Kosovo, il était d'ailleurs bien difficile de déterminer si la défense

¹ Ph. MÉRIEU, "Une odieuse chasse au pédagogue", *Le Monde*, "Horizons-débats", 12 mai 2000.

² *Ibid.*

de la cause qui voyait dans la situation faite aux Albanais du Kosovo un génocide, était une "bonne cause" au sens où elle s'appuierait sur des faits réels. Que l'on ait craint que cette hypothèse se vérifie est une chose, que l'on ait traité de "révisionnistes" ceux qui en doutaient en est évidemment une autre.

Il n'est d'ailleurs pas rare que de "bonnes causes" soient défendues par des procédés manipulateurs (par exemple dans des messages permettant d'"économiser" des vies en matière de sécurité routière). On se rassurera en disant que certaines "mauvaises causes" (l'encouragement à la consommation de tabac par exemple) ne trouvent que très peu, sinon pas d'argument, mais par contre mobilisent de très nombreux énoncés manipulateurs¹.

Une distinction originelle

La question de la manipulation est aussi ancienne que la rhétorique elle-même. Dès que l'"art de convaincre" se systématisait dans un corps de doctrine, c'est-à-dire à partir de la *Rhétorique* d'Aristote, la recherche de critères techniques permettant d'évaluer un procédé argumentatif, et de le distinguer d'un procédé manipulateur, *indépendamment du contenu de l'opinion défendue*, et en tenant compte de l'ensemble du processus communicationnel, est posée et, d'une certaine façon, résolue. Il n'est donc pas inutile de faire retour à cette distinction en quelque sorte originelle².

En effet, Aristote pose assez clairement les bornes d'une frontière relativement nette sur le plan théorique entre une argumentation acceptable et un procédé qui ne le serait pas. Tout au début de son manuel de rhétorique, dans la première page du livre I, Aristote se démarque des technologues qui l'ont précédé et qui enseignaient des procédés qu'il considérait comme non légitimes. Les rhétoriques écrites jusque-là sont donc pour lui incomplètes et fausses :

¹ Voir à ce sujet l'analyse ancienne mais incontournable, de Vance PACKARD, *La persuasion clandestine*, Paris, Calmann-Lévy, 1963.

² Ph. BRETON, "Le 'plaider en dehors de la cause' d'Aristote : un critère technique pour séparer argumentation et manipulation ?", in S. BONNAFOUS, P. CHIRON, D. DUCARD, C. LEVY (dir.), *Argumentation et discours politique, Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

Mais, jusqu'à aujourd'hui ceux qui compilaient les techniques des discours n'en ont fourni qu'une petite partie ; car seuls les preuves sont techniques ; tout le reste n'est qu'accessoire. Nos auteurs, en effet, sont muets sur les enthymèmes, qui sont pourtant le corps de la preuve ; ils consacrent la majeure part de leurs traités aux questions extérieures à ce qui en est le sujet ; car la suspicion, la pitié la colère et autres passions de l'âme ne portent pas sur la cause, mais ne concernent que le juge (Livre I, 1354 a)¹.

Cette rupture que propose Aristote est évidemment essentielle. Elle nous indique bien la nature des dérives auxquelles certains sophistes se sont laissés aller, ici évaluées *a posteriori* par Aristote, qui leur reproche de ne faire appel qu'aux "passions". Nous retrouvons là, dans cette recherche exclusive d'un appel aux passions, le procédé que nous avons repéré dans le recours à l'amalgame au sujet de la situation au Kosovo.

L'auteur de la *Rhétorique* présente l'apport nouveau qu'il fait par rapport aux technologues, sur un double plan : à la fois il affirme qu'argumenter c'est donner des preuves, et il propose dans ce cadre une réflexion sur ce qui doit constituer le "corps de la preuve", et à la fois l'affirmation qu'il y a bien un écart, une démarcation nette, avec tout procédé qui consiste à parler hors du sujet, hors de la cause. Ces deux critères sont étroitement solidaires. Il nous donne même des indications assez précises sur le fait que plusieurs cités grecques connaissent bien cette distinction et la mettent en pratique :

Si donc on appliquait à tous les jugements, la règle... actuellement suivie dans quelques cités, lesquelles sont précisément les mieux policées, ces auteurs n'auraient plus rien à dire. Tous les peuples sont d'accord sur ce point ; mais les uns pensent que les lois doivent en faire mention ; les autres se contentent de la pratique et empêchent de parler hors du sujet, comme à l'aéropage ; et tous ont raison. Car il ne faut pas pervertir le juge, en le portant à la colère, la crainte ou la haine ; ce serait fausser la règle dont on doit se servir (Livre I, 1354 a) Aussi, dans plusieurs cités, la loi interdit-elle, comme je l'ai dit plus haut, de parler hors de la cause ; dans les délibérations, les auditeurs y veillent suffisamment eux-mêmes (Livre I, 1355 a).

¹ ARISTOTE, *Rhétorique*, Livre I, texte établi et traduit par M. DUFOUR, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

Cette indication donnée par Aristote est évidemment déterminante. Il ne s'agit ni d'un critère éthique, ni d'un critère moral, mais bien d'un critère technique, même s'il soulève certaines difficultés d'interprétation, qui fonctionne indépendamment de la nature de la cause. Aristote nous propose donc de considérer que les passions de l'âme sont "en dehors de la cause". Pour lui,

les auteurs de techniques ne traitent manifestement que les questions étrangères à leur sujet... ils ne font qu'exposer les moyens de mettre le juge dans telle ou telle disposition (Livre I, 1354 b).

Mais que faire alors de ce qu'Aristote dit plus loin dans la *Rhétorique*, à savoir que l'*Ethos* et le *pathos* sont aussi des éléments de preuves ? Y aurait-il une contradiction ? Ce texte peut être interprété, en essayant de ne pas trahir l'auteur, en disant que le recours aux passions est possible, malgré tout, à condition que les passions ainsi mobilisées proviennent de la cause elle-même.

"Ne pas plaider en dehors de la cause" : nous voilà donc avec un critère à la fois normatif et technique pour tracer une ligne rouge entre l'argumentation et la manipulation. L'avantage d'établir ici, à la suite d'Aristote, une telle frontière entre plaider dans la cause et plaider hors de la cause est de rompre la fausse alternative, dans laquelle nous sommes trop souvent pris, entre la raison et la passion.

Elle permet d'affirmer que la passion a sa place dans l'argumentation, y compris polémique, à condition qu'elle soit issue et appariée, d'une façon ou d'une autre, aux justifications que l'on donne à ses opinions grâce à des arguments. L'enjeu de cette norme est ici de préserver l'articulation profondément humaine entre la passion et la raison. Une rhétorique non manipulatoire est ainsi la matrice d'une articulation originale de la raison et de la passion, qui subordonne celle-ci à celle-là, sans lui faire perdre ses vertus éventuellement heuristiques.

Qu'une polémique soit passionnée ne la rend pas mécaniquement manipulatoire. La ligne rouge est franchie quand la passion, le recours et l'appel à l'émotion se substitue à l'argument proprement dit, au plaider dans la cause. C'est bien ce qui s'est passé dans les propos que nous avons rapportés concernant le "génocide" au Kosovo.

Une séparation technique

Est-il concrètement possible d'aller plus loin dans la distinction technique qui permet de séparer ce qui relève de l'intérieur et de l'extérieur d'une cause ?

On distinguera trois types de cas de figure possible :

A - Soit on argumente sans faire appel aux passions, ou très faiblement.

B - Soit on argumente en faisant appel à des passions incluses dans la cause mais sans leur donner un rôle de substitution. Par exemple, lorsque, dans une situation émotionnelle extrêmement tendue, Robert Badinter, tentant de convaincre les jurés de ne pas condamner à mort Patrick Henry, déclare dans sa plaidoirie que "guillotiner ce n'est rien d'autre que prendre un homme et de le couper, vivant, en deux morceaux", et ajoute "à vous de décider si Patrick Henri doit être coupé vivant, en deux, dans la cour de la prison"¹.

Il utilise au centre un argument de cadrage typique mais l'émotion est bien là, en accompagnement. L'émotion est-elle illégitime en pareil cas ? Constitue-t-elle un "plaider hors de la cause" ? Non, car le cadrage proposé amplifie certains aspects, c'est-à-dire fait porter l'attention sur certains aspects qui n'étaient pas vus tout en étant présents : d'une certaine façon, une exécution par guillotine est bien ce qu'il décrit ici. Le cadrage amplifie certains aspects mais ne minore aucun aspect essentiel. C'est la loi du genre.

L'émotion provoquée concerne bien ce point précis de la description que l'homme ainsi tué est vivant avant de mourir (d'un point de vue réaliste, c'est une tautologie) et qu'il est "coupé en deux" (ce qui est un procédé légitime de cadrage). Ce qui est en cause est plutôt l'oubli dans lequel nous étions de ces aspects. Il n'y a pas, dans ce cas, de "plaidoyer hors de la cause".

C - Soit on transforme l'argument en un pur appel aux passions : dans ce cas la figure argumentative est en quelque sorte transformée en une coquille vide de raisons et pleine de passions. Ainsi lorsque Umberto Bossi, Dirigeant de la Ligue du nord, candidat aux élections italiennes de mai 2001, qualifie les membres des institutions

¹ CATEXA, version 3.2, exemple n° 26.

européennes de “technocrates et pédophiles”¹. Le lien : Technocrates = Bruxelles = Belgique = Affaire Dutroux = pédophiles est un pur amalgame. L'énoncé manipulateur se travestit en cadrage par association², qui suggère un lien établi, une continuité à l'intérieur d'un même ordre de réalité, là où l'amalgame est justement un trucage de l'association.

L'émotion légitime, sous la forme par exemple du dégoût, ressentie par l'opinion à propos de affaires de pédophilie est reportée sur la personne et la fonction des membres des institutions européennes. L'élément extérieur qui sert d'appui au “raisonnement” est “en dehors de la cause” et n'a rien à voir avec elle, ni directement, ni indirectement. On peut remarquer que formulé à travers l'analogie comme figure, l'énoncé aurait eu moins de force, car l'analogie exige sans doute plus que soit ressentie un lien minimal entre l'élément extérieur et la cause. L'association, marquée ici par le “et” ou la virgule (comme dans les très nombreux exemples fournis par les discours de Jean-Marie Le Pen en France, du type : “les problèmes que rencontre notre société : les maladies, le chômage, la délinquance, l'immigration, le Sida”) rend plus facilement crédible un rapprochement suggéré plus qu'affirmé analogiquement.

Un énoncé travesti

On le voit, très souvent, l'énoncé manipulateur se travestit et se glisse à l'intérieur d'une figure argumentative. Celui qui lui donne un véritable effet de vraisemblance argumentative et génère dans l'auditoire un sentiment de confiance et de liberté. Le procédé manipulateur ressemble à une figure argumentative et on lui fait confiance de ce fait. Il a l'air de plaider à l'intérieur de la cause là où il plaide en fait en dehors de la cause. Le procédé permet de faire passer des passions extérieures à la cause en passions intérieures à la cause.

Comment le travestissement est-il rendu possible ? Comment fonctionne l'habillage de l'énoncé manipulateur afin qu'il nous apparaisse comme une figure argumentative ? On pourrait presque faire une analyse en terme de poids respectifs des composantes du discours

¹ CATEXA, version 3.2, exemple n° 247.

² Voir la typologie des arguments dans Ph. BRETON, *L'argumentation dans la communication*, nouvelle édition, Paris, La Découverte, coll. “Repères”, 2003.

argumentatif. Prenons l'exemple d'une métaphore fortement manipulatrice, utilisée par un député de Texas pour désigner l'agence de protection américaine du gouvernement américain dans les années 90. Elle correspond à notre cas C :

“L'agence de protection de l'environnement est la gestapo du gouvernement”¹.

On voit que les règles de la métaphore argumentative ont été bousculées. La métaphore exige à la fois une cohérence du phore, qui doit être acceptée par l'auditoire, et une cohérence du lien ainsi proposée entre le phore et le thème. Ici la “gestapo” est clairement une réalité condamnée et repoussante pour l'auditoire.

On voit que les règles de la métaphore argumentative ont été bousculées. La métaphore exige à la fois une cohérence du phore, qui doit être acceptée par l'auditoire, et une cohérence du lien ainsi proposée entre le phore et le thème. Ici la “gestapo” est clairement une réalité condamnée et repoussante pour l'auditoire.

En faisant une analogie avec un phénomène physique, on pourrait dire que le poids de l'ensemble reste constant et que la figure a donc l'air d'un argument. *La légèreté du lien est compensée par le poids excessif du phore*. L'auditoire croit avoir affaire ainsi à une métaphore argumentative alors que la figure a été évidée de l'intérieur. Cela permet de garantir un pseudo sentiment de liberté de l'auditoire, qui croit avoir affaire à un argument et en même temps de bénéficier de toute la privation de liberté qu'implique un recours à des passions hors de la cause. Notons que le circuit mental qui va lier “gestapo” et “agence gouvernementale”, même s'il est remis en question par l'auditoire, ne s'effacera pas si facilement. Une fois entrée dans l'esprit, la manipulation n'en ressort pas aisément. La connexion inédite ainsi créée entre deux zones mentales très éloignées ne s'effacera pas de la mémoire, même, et surtout, si on lutte contre elle. C'est ce qui rend souvent les termes de la polémique si cruels et il n'est pas si facile de se débarrasser du fait d'avoir été traité de “nazi”, quelles qu'en aient été les circonstances.

Ce procédé est particulièrement clair dans le cas de la métaphore qui lie le présumé génocide au Kosovo et le bien réel génocide commis par les nazis. La légèreté du lien, d'une part parce que le génocide n'est que présumé, d'autre part parce que les situations ne

¹ CATEXA, version 3.2, exemple n° 214.

sont guère comparables, est bien compensée par le poids très lourd, sur un plan émotif, du phore (le génocide commis par les nazis). La conviction de l’auditoire sera ainsi obtenue par un procédé qui consiste bien à plaider “en dehors de la cause”, au sens aristotélicien. La ligne rouge qui sépare argumentation et manipulation passe évidemment entre les cas A et B d’une part, et le cas C d’autre part.

Conclusion

L’analyse qui vient d’être faite, grâce à l’application de notre critère de séparation se fait bien indépendamment de tout jugement sur l’opinion ainsi défendue. C’est l’avantage majeur de ce critère. Il nous dispense en outre de répondre à la troisième question que nous posions en tête de cet article quant à savoir qui déterminerait que la ligne rouge a été franchie. Dans la mesure où une analyse la plus objective possible peut être faite sur un plan technique, elle ne dépend donc plus du jugement de valeur de celui qui l’effectue. Ce n’est pas le moindre de ses avantages.